



REGLEMENT DU ROC&STONE CHALLENGE

Programme :

1° - ROC&STONE CHALLENGE RELAIS

- Retrait des dossards : le 15 mai entre 15h00 et 19h00 et le 16 mai de 6H30 à 8h30
- Départ : 9h30
- Natation : 500 m
- Passage du relais
- VTT : 20 Km
- Passage du relais
- Trail : 7 Km
- Tir à l'arc

2° - ROC&STONE CHALLENGE SOLO

- Retrait des dossards : le 15 mai entre 15h00 et 19h00 et le 16 mai de 6H30 à 8h30
- Départ : 9h30
- Natation : 500 m
- VTT : 20 Km
- Trail : 7 Km

Organisation :

⇒ Chaque engagé devra disposer de son propre équipement

⇒ L'organisation fournira : un bonnet de bain, un jeu de dossard, une étiquette de vélo et un bracelet à porter à la cheville gauche.

Coût de l'inscription :

⇒ **Roc & Stone challenge RELAIS** : 415 €HT pour une équipe de 4 personnes (engagements, petits déjeuners, ravitaillements et déjeuners du 16 mai compris)

⇒ **Roc & Stone challenge SOLO** : 75 €HT par personne (engagement, petit déjeuner, ravitaillement et déjeuner du 16 mai compris)

⇒ **Entrée payante** : 25 €HT par personne et par jour (éco participation et déjeuner compris) ou 5 €TTC pour une entrée sans repas.

Inscription :

⇒ L'inscription se fera en retournant la demande de participation disponible sur le site internet avec son règlement par chèque ou par virement.

⇒ Chaque participant devra présenter son attestation médicale d'aptitude au triathlon lors de la remise des dossards (ou une carte de licencié).

Retrait des dossards :

⇒ Les dossards seront retirés sur place la veille ou le matin avant la compétition.

⇒ Les dossards sont remis en main propre aux concurrents après émargement, présentation d'une pièce d'identité et d'un certificat médical (ou licence).

⇒ Pour l'épreuve en relais, soit les 4 personnes se présentent en même temps soit un capitaine sera désigné et devra présenter les documents d'identités (photocopies) et certificats médicaux (photocopies) des 4 participants.

Annulation/modification :

L'organisation se réserve le droit :

- De transformer l'épreuve dans le cas où la baignade s'avère impossible (température ou pollution)
- De modifier le parcours si cela s'avère nécessaire
- D'annuler l'épreuve en cas de force majeure, en cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour les frais fixes d'organisation.

Parcours :

⇒ **Natation** : elle se déroule dans le lac de l'Île de Loisirs de Jablines-Annet. La combinaison isothermique est obligatoire. Un bonnet de bain sera donné par l'organisation.

⇒ **VTT** : le port du casque homologué à coque dure est obligatoire. Le casque doit être porté et ajusté avant l'entrée dans le parc à vélo. Le dossard devra être placé dans le dos du concurrent. L'épreuve cycle devra être effectuée avec un vélo adapté au cross triathlon et sans assistance électrique.

⇒ **Course à pieds / trail** : Le dossard sera placé sur la poitrine. Une paire de chaussures à crampons est conseillé.

Pour l'épreuve en relais, chaque concurrent doit transmettre le bracelet avec la puce de chronométrage.

⇒ **Tir à l'arc** : Le début des tirs se fera le 16 mai vers 10H et se finira fin de matinée afin de correspondre avec le dernier concurrent de la course à pieds qui franchira la ligne d'arrivée. Grâce au tir et les points acquis, les équipes verront le classement modifié.

Responsabilité :

L'organisation décline toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- En cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route ou des consignes de sécurité de l'organisateur, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.
- Non respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète.
- En cas de perte ou de vol d'objets, de bris ou de vol de matériel.

Chronométrage :

Le temps de chaque concurrent est pris au départ de la natation et à l'arrivée de la course à pieds.
Le bracelet de chronométrage devra être rendu lors de l'arrivée de la course à pieds.

Assurance:

L'organisateur détient une assurance responsabilité civile spécialisée dans les triathlons.
Le compétiteur, doit être assuré pour un incident qu'il pourrait commettre sur une tierce personne.

Environnement:

L'île de Loisirs de Jablines-Annet respecte l'environnement de part son pavillon bleu et sa charte Natura 2000. Une participation est prévue pour chaque concurrent et visiteur afin de nettoyer le lieu après la compétition.

Récompenses:

L'organisation récompensera les 3 premiers scratch de chaque catégorie.
Une coupe, un prix et une médaille pour les premiers et un prix et une médaille pour les 2^{ème} et 3^{ème}.

Droit à l'image:

La signature de la demande de participation inclut la cession de vos droits d'images à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors du Roc & Stone Challenge dans le cadre de la promotion de cet événement.